



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 24 janvier 2023

**Dossier n° : AE 22.0558**

**Demandeur : MARTRE Nadine**

**Date d'enregistrement de la demande : 11/01/23**

**Date limite de candidature : 10/04/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 10/05/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-CLEMENT	0,18	CHARBONNEL Guillaume	Section AI 45,46,52,56,
SAINT-CLEMENT	1,53	MARTRES Louis	Section AI 28,29,
SAINT-CLEMENT	55,64	Indivision MARTRES	Section AB 28,32,33,36,37,40,42,43, Section AE 33, Section AH 4,11, Section AI 15,16,21,24,27,31,34,35,41,42, 43,59,66,71,72,73,74,77,78,79, 80,81,82,84,85,86,87,88, 89,90,96,98,104,105,106,129, 131,
PAILHEROLS	1,02	Indivision MARTRES	Section AD 18,19,
SAINT-CLEMENT	3,48	BOURGES Patrick	Section AI 53,69,97,99,100,102,103,
SAINT-CLEMENT	3,93	Mairie de St-CLEMENT	Section AH 52, section AI 47,48,51,62,63,64,70, 101,132,
SAINT-CLEMENT	0,67	TAILLEFER Joseph	Section AI 33,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**